

Image not found or type unknown



Frais de contrat de bail !!!

Par **Osmin**, le **25/04/2010** à **10:47**

Bonjour,rrnJe prends la suite en tant que colocataire dans une location d'appartement sur Paris, n'étant jamais disponible sur les jours de semaine pour cause de travail, mon propriétaire est alors venu samedi dernier à 9h pour établir le nouveau contrat de bail.rnAu moment des signatures il m'annonce que je dois lui faire un chèque de 100€ pour le déplacement et l'édition du bail, tout d'abord, a-t-il le droit et ne doit-il pas m'en informer avant sa venue et que puis-je faire aujourd'hui ?rrnMerci pour votre éclairage,
rnCordialement.rnrnOsmin